

# BULLETIN DE PARTENARIAT HEBERGEMENT 2024

A remplir et nous retourner signé en même temps de la convention de partenariat

## ENTRE

L'Office de Tourisme des Monts de Genève (OTMDG), Haute-Savoie France, Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),  
Place de la Gare, 74100 Annemasse représenté par Carole INCANDELA, Directrice,

## ET

Raison sociale de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Numéro de SIRET (*obligatoire*) : \_\_\_\_\_

*\*Mettre votre RIB en pièce-jointe de la convention*

### PARTENARIAT HEBERGEUR POUR L'ANNÉE 2024. COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

*(Cela déterminera dans quelle(s) rubrique(s) vous pourrez apparaître sur nos supports)*

	NOM COMMERCIAL	TARIF HT
<b>Activité principale</b>		
HEBERGEMENT PROFESSIONNEL (*)		
HEBERGEMENT NON PROFESSIONNEL (*)		
<b>Activités complémentaires</b>		
RESTAURANT		
BAR / SALON DE THE		
<b>Complément</b>		
CLUB AFFAIRES (**)		
TVA 20% (à rajouter)		+ ..... €
<b>TOTAL TTC</b>		= ..... €

*(\*) Sont considérées comme hébergements professionnels les : hôtels, résidences de tourisme, campings. Sont considérés comme hébergements non professionnels les : meublés, gîtes, chambres d'hôtes.*

*(\*\*) Le supplément Club Affaires prend en compte l'existence de salle(s) de réunion. Il s'adresse aux hébergements adaptés au tourisme d'affaires (exemples : business corner, lobby, wifi, espace de réunion, capacité d'accueil de groupe, service h24, etc.)*

- Le bulletin de partenariat a été prérempli sur la base de 2023. Merci d'y apporter les modifications nécessaires.
- La convention de partenariat dûment remplie et signée doit être jointe au présent bulletin et doivent être renvoyés dans les 8 jours suivant leur réception.
- La facture sera établie et envoyée une fois votre partenariat validé. Elle doit être payée dans les 30 jours suivant sa réception. (Règlement par chèque ou virement bancaire).
- Si la facture n'est pas réglée dans les délais, après relances, le service comptable de l'Office de Tourisme se réserve le droit de vous titrer au Trésor Public.
- Lors de votre virement vous devez impérativement indiquer le numéro de la facture.

Je déclare devenir partenaire de l'OTMDG pour l'année 2024 et respecter les engagements détaillés ci-dessus.

J'accepte les conditions d'adhésion au référencement et à la rediffusion d'offres touristiques sur Apidae (cf convention de partenariat 2024)

Je garantis être autorisé à diffuser les photos transmises à l'Office de Tourisme

Fait le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

Nom, prénom, titre :

Faire précéder la signature de la mention

« Lu et approuvé »